



Par Mario Tardif jeudi 2 mars 2023

ILL - Réseau.Presse - Acadie Nouvelle

Un nouveau concept au Nouveau-Brunswick appelé «cimetière vert» pourrait voir le jour à Champdoré, plus particulièrement dans le secteur de Renauds Mills.

Depuis quelques années, Monique Saulnier et sa collègue Renelle Allain discutent de l'élaboration d'un nouveau projet, sans savoir qu'elles avaient des valeurs communes par rapport au cycle de la vie et l'expérience de la mort.

Elles ont constaté que l'idée du «cimetière vert» commence à être populaire en Europe.

Plutôt que de mettre en terre des cercueils dont la décomposition peut prendre un certain temps, elles proposent l'utilisation de capsules désignées sous le nom de«Capsule Mundi», et fabriquées de matériaux écologiques.

La «Capsule Mundi»qui a la forme d'un œuf est comme une urne biodégradable. Elle a été créée par deux designers italiens du nom de Raoul Bretzel et Anna Citelli. Elle serait moins polluante que certains matériaux dont les cercueils fait d'acier ou de fibre de verre, composés de joints et de doublures en caoutchouc ou en plastique, que l'on retrouve en terre dans les cimetières traditionnels.

«Il y a deux volets: notre idée c'est vraiment au niveau de l'éco-responsabilité, mais il y a aussi le fait que la mort fait partie de la vie. Peu importe nos chemins et nos croyances spirituelles, on aimerait que ça devienne une célébration de vie, parce que c'est beau, mystérieux et un moment important», informe Monique Saulnier.

Leur organisation est désignée sous le nom « Célébration de la vie, cimetière vers Inc.»

«Sur notre site web, on fait la promotion pour voir la mort autrement, vivre aussi la mort autrement», dit la porte-parole.

Les deux fondatrices sont impliquées dans leur projet depuis juillet 2021.

«On a beaucoup travaillé avec le ministère de la Santé. On a fait évaluer le sol pour s'assurer que c'était correct », exprime-t-elle.

Tout le processus avec le ministère de la Santé à pris fin au début janvier.

«Ils ont approuvé toutes les étapes, indique-t-elle. On a eu une réponse du ministère Bruce Fitch qui nous a dit que tout répondait aux exigences de la loi sur les compagnies de cimetièrre.»

Jusqu'à maintenant, les entrepreneures ont franchi chaque étape avec approbation officielle du ministère de la Santé.

À ce stade-ci, elles ont besoin de deux autres approbations: une du ministère des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale, et celle de la lieutenant-gouverneure en conseil.

«On est très optimiste Renelle et moi. On ne s'est pas mis de stress avec le processus. C'est un rêve qu'on avait les deux. On s'est dit: on se lance dans le processus, et on verra», émet la cofondatrice.

Monique Saulnier possède un terrain dans le secteur de Renauds Mills.

« J'ai dix arpents de terrain derrière un autre dix arpents qui appartient à mon père», affirme-t-elle.

Il n'y a pas d'électricité ni de voisins proches dans ce secteur.

«On trouve que l'endroit est idéal pour quelque chose comme ça. Il n'y a pas de construction sur ce terrain», révèle la propriétaire.

Éventuellement, elle a l'intention de placer un numéro civique devant le terrain situé au 965, chemin Renauds Mills.

Différent d'un cimetière traditionnel

«Notre cimetière est déjà un terrain boisé, explique la cofondatrice. Le concept en Europe c'est de planter un arbre sur le dessus de la capsule. Nous on aura le choix, soit planter une autre sorte d'arbre ou d'artistes que les gens voudraient, mais il y aura aussi la possibilité de choisir un arbre sur place.»

D'après la propriétaire, la forêt est bien entretenue.

«On mettrait une petite plaque avec le nom de la personne ou tout simplement un code QR et lorsque les gens voudront visiter ou marcher à l'intérieur de ce terrain, ils vont pouvoir scanner avec leur téléphone ou iPad et obtenir toute l'information sur les personnes», pourrait-elle.

La propriétaire du terrain aimerait rendre le site invitant. Elle souhaite en faire un lieu où les familles peuvent se promener et découvrir le monde naturel.

«C'est un lieu où on peut venir si on veut marcher. Il va y avoir des pistes de marche, mais ça va être un endroit où l'on peut célébrer si on veut faire les funérailles là, mais aussi à des événements pour célébrer la vie», assure-t-elle.

« Il y aura des célébrations quelques fois par année, énonce la porte-parole. Avec notre concept, on veut que notre corps, qui est sacré, se décompose et devient un avec notre mère terre. Ce n'est pas nécessairement un endroit où je viens comme je faisais dans un cimetière traditionnel. Ce n'est pas pour aller visiter la tombe comme on faisait et qu'on fait de moins en moins, je trouve.»

Les fondatrices souhaitent que les familles puissent vivre cette expérience de façon plus mémorable et positive.

«C'est sûr qu'au niveau éco-responsabilité, il n'y a rien qui nous empêche de s'améliorer. On commence avec les Capsules Mundi. Je pense que notre région est prête pour ça», ajoute Monique Saulnier.

#### Cimetière pour animaux

Elle et sa collègue ont l'intention d'accepter les animaux de compagnie dans leur cimetière écologique.

«Sur notre terrain, les familles qui voudraient que leur animal soit autour du même arbre qu'elles, ce serait une possibilité. Ils font aussi des Capsules Mundi pour les animaux», rapporte-t-elle.

#### Présentement devant le conseil municipal

Les fondatrices de Célébration de la vie, cimetière vert ont présenté leur projet devant le conseil municipal de Champdoré, le 17 janvier.

Le sujet est revenu à l'ordre du jour un mois plus tard à la réunion ordinaire du conseil, le 21 février. Les conseillers n'ont pas encore donné leur accord au projet. Ils veulent d'abord que les entrepreneures tiennent une consultation publique.

Le conseiller Maurice Maillet n'a pas de problème avec le projet comme tel, mais il a mentionné avoir des difficultés, «par principe», à donner un accord du conseil à ce projet sans une procédure de rezonage qui comprendrait une consultation publique, comme cela aurait été le cas pour l'ancien village de Saint-Antoine.

«Je comprends que dans ce ceux-ci, il n'y a pas d'exigence de le faire, mais par principe, ça devrait se faire d'après moi», a mentionné le conseiller. La proposition en faveur d'une consultation publique a ensuite été adoptée par le conseil municipal.